



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
7 novembre 2014
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 9 octobre 2014, à 10 heures

Président : M^{me} Rambukwella (Vice-Présidente) (Sri Lanka)

Puis : M. Ružička (Président) (Slovaquie)

Président du Comité consultatif pour les questions

administratives et budgétaires : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Point 142 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015
(*suite*)

Normes comptables internationales pour le secteur public

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-62346X (F)



Merci de recycler 



*En l'absence de M. Ružička (Slovaquie),
M^{me} Rambukwella (Sri Lanka), Vice-Présidente,
prend la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

**Point 134 de l'ordre du jour : Amélioration
de la situation financière de l'Organisation
des Nations Unies**

1. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion), accompagnant sa déclaration d'une projection de diapositives numérisées, dit qu'il centrera son exposé sur quatre principaux indicateurs financiers : le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et l'arriéré des montants dus aux États Membres. Les indicateurs financiers pour 2014 sont généralement bons, sauf en ce qui concerne le budget ordinaire. Le montant de la trésorerie disponible au titre du budget ordinaire est faible et la situation devrait se détériorer d'ici la fin de l'année. La situation de trésorerie dépendra en définitive du montant des contributions versées d'ici la fin de l'année.

2. On prévoit un solde de trésorerie positif pour les opérations de maintien de la paix et les tribunaux. Les liquidités disponibles pour plan-cadre d'équipement seront épuisées en novembre. Il faudra recourir au Fonds de roulement et au Compte spécial pour financer temporairement les besoins de trésorerie du plan-cadre d'équipement. Le Secrétariat ne ménage aucun effort pour verser dans les meilleurs délais les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents et au titre du matériel appartenant aux contingents, en conséquence de quoi le niveau des montants à verser aux États Membres devrait diminuer d'ici la fin de l'année.

3. Les contributions mises en recouvrement et les versements reçus sont tous les deux plus élevés en 2014 qu'en 2013. En 2014, le montant des contributions mises en recouvrement non acquittées s'élevait à un peu plus de 1 milliard de dollars, soit 92 millions de dollars de plus que le chiffre enregistré en octobre 2013, 945 millions de dollars. À la date butoir du 2 octobre 2014, 125 États Membres avaient acquitté intégralement leurs quotes-parts au titre du budget ordinaire et 12 autres l'ont fait depuis. M. Takasu invite instamment les autres États Membres à acquitter intégralement leurs contributions mises en recouvrement dans les meilleurs délais. Les contributions non acquittées sont le fait d'un petit

nombre d'États Membres, dont les mesures au cours des prochains mois détermineront largement la situation financière finale de 2014.

4. Les ressources en trésorerie au titre du budget ordinaire comprennent le Fonds général, où sont versées les contributions mises en recouvrement, le Fonds de roulement dont le niveau a été établi à 150 millions de dollars par l'Assemblée générale et le Compte spécial. Le solde du Fonds de roulement est tombé à 119 millions de dollars, en raison du déficit de trésorerie au titre du budget ordinaire, qui s'établissait à 31 millions de dollars à la fin de 2013. Au 2 octobre 2014, le solde de trésorerie au titre du budget ordinaire s'élevait à 35 millions de dollars, non compris le Fonds de roulement et le Compte spécial, dont les soldes s'établissaient à 150 millions de dollars et à 234 millions de dollars respectivement. La diminution du solde du Compte spécial s'explique par la décision prise par l'Assemblée générale de porter au crédit du Fonds général un montant de 26,6 millions de dollars provenant du Compte spécial.

5. Dans sa résolution 68/247 B, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à utiliser le Fonds de roulement et le Compte spécial comme mécanisme de financement relais afin de pallier d'éventuels déficits de trésorerie au titre du plan-cadre d'équipement, concernant entre autres les dépenses connexes, jusqu'à ce qu'elle prenne une décision sur le financement des dépenses connexes, à la soixante-neuvième session. De plus, suite à la récente autorisation d'engager des dépenses pour la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE), il faudra prélever des fonds sur la trésorerie du budget ordinaire.

6. Ces besoins exerceront une pression supplémentaire sur la situation de trésorerie du Fonds général. Si la trésorerie au titre du budget ordinaire, y compris les réserves, s'établit à 419 millions de dollars, on escompte que des décaissements de l'ordre de 800 millions de dollars seront effectués d'ici la fin de l'année. Le Secrétariat continuera à suivre attentivement la situation en matière de trésorerie et tiendra l'Assemblée générale informée. Le solde de trésorerie à la fin de 2014 dépendra largement des versements qu'effectueront les États Membres dans les prochains mois.

7. Il est difficile de prévoir les besoins financiers, en raison de l'évolution de la demande d'activités de

maintien de la paix. L'exercice financier retenu pour les opérations de maintien de la paix, qui court du 1^{er} juillet au 30 juin, ne correspond pas à l'année civile. De plus, les contributions font l'objet de mises en recouvrement distinctes pour chaque opération; les avis de recouvrement devant correspondre à la durée du mandat approuvé par le Conseil de sécurité pour chaque mission, ils s'échelonnent toute l'année et portent sur des périodes durée différente. De ce fait, il est difficile de comparer les données financières relatives aux opérations de maintien de la paix et celles concernant le budget ordinaire.

8. Au 2 octobre 2014, le montant total des contributions au financement des opérations de maintien de la paix non acquittées s'élevait à 2,6 milliards de dollars. Le montant total des contributions mises en recouvrement en 2014 au titre de ces opérations s'élevait à 5,8 milliards de dollars, y compris les avis de recouvrement émis en septembre 2014 pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), dont le montant se chiffre à 1 milliard de dollars. Les contributions reçues jusqu'à présent en 2014 s'élèvent à 5,5 milliards de dollars.

9. Il est difficile aux États Membres de se tenir pleinement à jour de leurs paiements, en raison du caractère imprévisible du montant et de l'échelonnement des mises en recouvrement des contributions au financement des opérations de maintien de la paix et des différences dans leurs exercices respectifs. M. Takasu remercie les 33 États Membres qui se sont acquittés intégralement de leurs contributions aux opérations de maintien de la paix. Au 2 octobre 2014, les liquidités disponibles pour les opérations de maintien de la paix étaient d'environ 4,25 milliards de dollars, dont 3,8 milliards de dollars inscrits au compte des missions en cours, 310 millions de dollars à ceux de missions terminées et 134 millions de dollars au Fonds de réserve pour le maintien de la paix.

10. Le Secrétariat continue de tout mettre en œuvre pour réduire le montant des sommes restant dues aux États Membres. Celui-ci s'élevait à 1,3 milliard de dollars au 3 octobre 2014, soit 585 millions de dollars dus au titre des contingents et des unités de police constituées, 602 millions de dollars au titre de demandes de remboursement de matériel appartenant

aux contingents dans le cadre de missions en cours et 86 millions de dollars au titre de missions terminées; le montant des sommes restant dues aux États Membres devrait être ramené à 501 millions de dollars à la fin de 2014, contre 513 millions de dollars à la fin de 2013. Le Secrétaire général a la ferme volonté que l'Organisation s'acquitte de ses obligations envers les États Membres qui fournissent des contingents et du matériel aussi rapidement que le permet sa situation de trésorerie. Le Secrétariat suivra en permanence la situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix afin de faire des versements aussi importants que possible, mais il est tributaire du fait que les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières envers l'Organisation intégralement et en temps voulu et que les mémorandums d'accord relatifs à la fourniture de matériel soient conclus dans les meilleurs délais avec les pays fournisseurs de contingents.

11. La situation financière des deux tribunaux internationaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux est à peu près inchangée par rapport à octobre 2013, l'arriéré de contribution se montant à 60 millions de dollars, bien que deux États Membres de plus aient acquitté intégralement leurs contributions en octobre 2014. M. Takasu remercie les 98 États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs quotes-parts et prie instamment d'autres États Membres de verser intégralement en temps voulu leurs contributions aux tribunaux internationaux. Le solde de trésorerie est positif et la situation devrait rester satisfaisante jusqu'à la fin de l'année, bien que le solde final des tribunaux dépendra des paiements reçus des États Membres dans les derniers mois de 2014.

12. Un montant total de 1,87 milliard de dollars a été mis en recouvrement pour alimenter le Compte spécial du plan-cadre d'équipement. Au 2 octobre 2014, la majeure partie (99,9 %) des contributions avaient été acquittées et le solde impayé s'élevait à 500 000 dollars. Compte tenu du fait que le solde de trésorerie sera intégralement utilisé en novembre et que le Fonds de roulement sera bientôt épuisé, puisque l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à utiliser le Fonds de roulement et le Compte spécial comme mécanisme de financement relais afin de financer les dépenses connexes et le centre informatique auxiliaire, ce qui représente 154,8 millions de dollars de dépenses, le Secrétariat attend avec intérêt la décision définitive que

l'Assemblée générale pourrait prendre dans les meilleurs délais, lors de la partie principale de la session en cours, pour que le solde de trésorerie au titre du budget ordinaire soit positif. M. Takasu remercie les 176 États Membres qui ont versé intégralement leurs contributions au titre du plan-cadre d'équipement, ce qui témoigne de leur appui vigoureux en faveur du projet.

13. M. Takasu rend hommage aux 28 États Membres qui ont réglé la totalité de leurs contributions au 9 octobre 2014 et constate que le nombre d'État à avoir intégralement réglé leurs contributions a augmenté en ce qui concerne les tribunaux internationaux et le plan-cadre d'équipement et qu'il a baissé en ce qui concerne le financement du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix.

14. M. Takasu rappelle que dans sa résolution 68/306, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur tous les obstacles ou entraves rencontrés au sujet des comptes ouverts par les missions permanentes des États Membres ou par leur personnel dans la ville de New York, d'en étudier les effets sur leur bon fonctionnement ou sur leur personnel et également de lui faire rapport sur les relations financières du Secrétariat avec les établissements bancaires de la ville de New York ainsi que sur les solutions de rechange en ce qui concerne les services bancaires, pour permettre aux missions permanentes de maintenir et de gérer correctement leurs comptes, les quotes-parts, les contributions volontaires, les transferts et les autres activités financières directement liées à leur qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

15. Le Secrétaire général comprend pleinement les graves incidences financières et opérationnelles de cette situation pour les personnes concernées et se rend compte qu'il est critique d'appuyer les missions permanentes et leur personnel. Dans l'immédiat, il a facilité l'ouverture de comptes bancaires par les missions permanentes à la United Nations Federal Credit Union et mène actuellement à bonne fin une procédure d'invitation à soumissionner afin de sélectionner un nouvel établissement bancaire pour le Secrétariat. Il tiendra les États Membres au courant des nouvelles dispositions bancaires dans un proche avenir.

16. *M. Ružička (Slovaquie) prend la présidence.*

Point 142 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne (A/69/304, A/69/308 (Part I) et A/69/308 (Part I)/Add.1)

17. **M^{me} Lapointe** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur ses activités pendant la période du 1^{er} juillet au 30 juin 2014 (A/69/308 (Part I) et A/68/308 (Part I)/Add.1) dit que pendant la période considérée, le BSCI a publié des rapports sur un certain nombre de domaines présentant un intérêt stratégique pour l'Organisation, dont Umoja et les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), les enquêtes préventives portant sur les fraudes à l'encontre de l'Organisation commises par des tiers extérieurs et les activités d'autoévaluation. Le Bureau a formulé des recommandations critiques visant à améliorer les contrôles internes, les mécanismes de responsabilisation et l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. Les recommandations d'audit ont été classées et présentées sur la base des cinq composantes intégrées du contrôle interne : environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, informations et communications et suivi. Les recommandations concernent pour l'essentiel la composante « activités de contrôle ».

18. Pendant les 20 ans écoulés depuis sa création, aux termes de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, bien que son mandat ait fait l'objet de modifications mineures, le BSCI a conservé son objectif fondamental, à savoir aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne. Un certain nombre de manifestations ont été organisées pour marquer ce 20^e anniversaire et les résultats de l'action du BSCI et il est prévu d'en tenir d'autres durant l'année, dont une table ronde de haut niveau en octobre 2014.

19. Pendant la période considérée, le BSCI a apporté des améliorations dans toutes ses divisions pour cibler son action et améliorer sa responsabilisation s'agissant de ses propres ressources; à ce titre il a notamment actualisé les procédures et les manuels, défini les filières d'évaluation des programmes de chaque division, fixé des indicateurs clés de résultats pour la gestion des activités et mesuré ses propres risques à l'aide du système de gestion du risque institutionnel.

20. De plus, pour mieux axer son action sur les risques stratégiques, le BSCI révisé son processus de

planification fondé sur les risques afin de tirer parti des résultats des plans de gestion des risques à l'échelle du système des Nations Unies récemment mis au point sous la conduite du Département de la gestion et du Comité de gestion, dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion du risque institutionnel.

21. **M. Mihm** (Président du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit), présentant le rapport du Comité consultatif indépendant pour ses activités pendant la période 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014 (A/69/304) dit que la qualité des recommandations des organes de contrôle et les progrès réalisés par l'administration dans leur application sont des éléments critiques d'un système de contrôle interne efficace. Bien qu'il soit toujours possible d'apporter des améliorations, l'Administration continue à progresser dans la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle. Elle s'est également intéressée à la mise en œuvre d'un système de gestion globale des risques. Toutefois, étant donné l'ampleur et la complexité de l'Organisation, le Secrétaire général doit veiller à ce qu'elle dispose de ressources suffisantes pour appliquer efficacement et maintenir la gestion globale des risques.

22. Comme le BSCI ne dispose pas de plan stratégique autre que les plans de travail sur un ou deux ans, le Comité consultatif recommande que le Bureau établisse à son propre usage un plan stratégique à long terme, qui porte notamment sur les objectifs stratégiques alignés sur les risques essentiels auxquels l'ONU est exposée ainsi que les plus récentes initiatives de réforme du Secrétariat, les principaux problèmes, tels que la fraude dans la passation des marchés et les objectifs annuels de chaque division, conformément au plan stratégique. Les délibérations du Comité consultatif sur l'indépendance opérationnelle et financière du BSCI ont été axées sur les arrangements de financement et l'éventuel besoin d'un conseiller juridique. L'Administration et le BSCI examinent actuellement ces deux questions. Le Comité consultatif étudiera attentivement toute proposition issue de ces débats. Le rapport contient des précisions quant aux autres problèmes qui ont des incidences sur l'efficacité et l'efficience du BSCI, à savoir les postes vacants, la disparité des ressources et le renforcement de la fonction investigation.

23. S'agissant de la divulgation des rapports d'audit interne du BSCI, le Comité consultatif est fermement convaincu qu'il faut être a priori en faveur de la

divulgation et de la transparence. Sauf raison contraire impérieuse, les États Membres, les principales parties prenantes internes et externes et le grand public devraient avoir accès aux résultats des travaux du BSCI, étant entendu que des mesures de sauvegarde seront prises pour éviter la divulgation irrégulière d'informations à caractère privé et sensible. La transparence favorise le respect accru du principe de responsabilité, contribue à ce que les constatations et recommandations des audits bénéficient de l'attention qu'elles méritent et apporte aux parties prenantes et au public l'information dont ils ont besoin pour nourrir leur jugement. Depuis que le projet pilote de divulgation des rapports d'audit interne a été lancé, plus de 140 rapports ont été publiés, le site Web du BSCI a enregistré plus de 2 000 visites et plus de 500 rapports ont été téléchargés.

24. Le BSCI a fait savoir au Comité consultatif que le projet pilote s'était déroulé harmonieusement et que la divulgation des rapports au public n'avait eu à ce jour aucune conséquence néfaste ou imprévue. Le Comité consultatif a également obtenu les vues des organes de contrôle sur la divulgation des rapports d'audit interne. Le Corps commun d'inspection a informé le Comité que la publication des rapports est la règle en ce qui le concerne et n'a eu aucun effet préjudiciable. De plus, les coûts afférents à la publication de tels rapports ont été minimes. En conséquence, le Comité consultatif se prononce en faveur de la poursuite de la publication des rapports d'audit interne. Dans une prochaine étape, il faudrait aussi envisager d'étendre ce processus aux rapports d'évaluation du BSCI.

25. Enfin, s'agissant de l'information financière, le rapport présente des précisions quant aux conclusions, observations, vues et recommandations du Comité consultatif sur les progrès réalisés dans l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public et dans la valorisation des avantages, ainsi que dans la mise en œuvre du projet de progiciel Umoja et au sujet des prestations dues à la cessation de service.

26. **M^{me} Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le BSCI a un rôle crucial à jouer dans l'amélioration des contrôles internes, des mécanismes de responsabilisation et de l'efficience et de l'efficacité de l'Organisation. Rappelant les dispositions de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, elle dit que, si le BSCI exerce ses fonctions de manière autonome, sous l'autorité du Secrétaire général et est

habilité à prendre toute initiative et exécuter toutes activités qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions, ses pouvoirs sont limités à l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacités de l'exécution des programmes et mandats de l'Organisation qui doivent être mis en œuvre conformément aux mandats des organes intergouvernementaux, dont en particulier le Comité du programme et de la coordination.

27. À ce propos, le Groupe réaffirme le rôle qui est celui de l'Assemblée générale, en tant que principal organe de contrôle de l'Organisation, aux termes de la résolution 54/244 et souligne que les organes délibérants intergouvernementaux ont la responsabilité exclusive d'adopter et de modifier des textes portant autorisation des travaux ou de décider la cessation d'activités prescrites. Le Groupe réaffirme également les rôles séparés et distincts des mécanismes de contrôle internes et externes et souligne l'importance de la coordination entre le BSCI et d'autres organes de contrôle de l'ONU, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, indépendamment de leurs mandats, de leurs méthodes de travail et de leurs prérogatives respectives.

28. Le BSCI doit concevoir un plan stratégique intégré à long terme tenant compte des objectifs stratégiques ainsi que des risques critiques pour l'Organisation et des initiatives du Secrétariat, dont la mobilité, les normes IPSAS, Umoja et le plan-cadre d'équipement. Le plan stratégique doit également porter sur d'autres problèmes, dont la fraude dans la passation de marchés.

29. Le taux élevé de vacance qui persiste à la Division des investigations, en particulier sur le terrain, compromet l'aptitude du BSCI à s'acquitter de son mandat. Il faudra s'employer à réduire nettement le taux de vacance, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et en appliquant strictement les principes de l'équilibre entre les sexes et de la répartition géographique équitable. Le Groupe est également préoccupé par les disparités des ressources à la Division de l'inspection et de l'évaluation. Le BSCI devrait procéder à un examen approfondi de cette question, compte particulièrement tenu des principaux risques pour l'Organisation et de la nécessité de les contrôler.

30. Constatant les incidences financières des 936 recommandations faites dans les 326 rapports de contrôle du BSCI pendant la période considérée, le

Groupe invite le BSCI à continuer à s'attacher à améliorer la qualité de ses recommandations. Le Groupe a pris note des activités de contrôle concernant le plan-cadre d'équipement, la Commission d'indemnisation des Nations Unies et la construction de nouveaux locaux à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba ainsi qu'à l'Office des Nations Unies à Nairobi et escompte pouvoir débattre de ces questions en détail.

31. S'agissant du prochain examen du mandat du BSCI, le Groupe réaffirme que le Bureau fait partie intégrante du Secrétariat et est doté de responsabilités dans les domaines essentiels que sont le suivi, les investigations, l'audit interne, l'inspection et l'évaluation, comme l'Assemblée générale l'a indiqué dans sa résolution 48/218 B. Le Groupe attend avec intérêt de débattre de la manière d'améliorer l'efficacité et l'efficacités dans ce domaine.

32. **M^{me} Power** (Observatrice de l'Union européenne), parlant également au nom de l'Albanie, du Monténégro, de la Serbie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, remercie le BSCI de l'activité qu'il a déployée au cours des 20 dernières années pour que l'Organisation des Nations Unies soit plus forte, plus efficiente et plus efficace. L'Union européenne, se félicitant de l'établissement de rapports précis et détaillés par le BSCI, des efforts qu'il déploie en permanence pour améliorer sa propre performance et de l'action qu'il mène pour collaborer avec d'autres organismes de contrôle de l'ONU, le prie instamment de déterminer comment il pourrait étendre et intensifier sa collaboration avec d'autres organismes de contrôle afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements.

33. Se félicitant des vues du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur les résultats du projet pilote relatif à la divulgation des rapports d'audit interne du BSCI, l'Union européenne souscrit aux recommandations du Comité, à savoir qu'il faudrait continuer à publier ces rapports pour garantir la transparence et la responsabilisation de l'activité du BSCI.

34. **M^{me} Schweizer** (Suisse), parlant également au nom du Liechtenstein, dit que le BSCI remplit dûment

sa fonction de contrôle et a contribué à rendre l'Organisation plus responsable, transparente, efficiente et efficace. Le 20^e anniversaire du Bureau, conjointement avec l'examen quinquennal du mandat, est une excellente occasion de recenser ses réalisations et de déterminer les domaines qu'il faudrait renforcer.

35. L'exercice indépendant des fonctions de contrôle, interne ou externe, est une condition préalable indispensable. Le contrôle interne doit pouvoir remplir la mission qui lui a été assignée de manière impartiale et objective, pour être réellement utile à l'Administration. S'il n'a été fait état d'aucune entrave à l'indépendance dans l'exercice de cette fonction, la structure de financement extrêmement fragmentaire du BSCI pourrait avoir des incidences négatives sur son indépendance opérationnelle. Les délégations de la Suisse et du Liechtenstein escomptent obtenir davantage de précisions au sujet des moyens éventuels de résoudre ces problèmes.

36. L'activité de contrôle devrait essentiellement porter sur les principaux risques. Le BSCI a fait de grands progrès en adoptant des plans de travail relatifs aux risques et M^{me} Schweizer salue la recommandation du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit tendant à ce que le BSCI établisse un plan stratégique fondé sur les risques essentiels auxquels l'ONU est exposée. De même, elle constate avec satisfaction que l'Administration porte enfin l'attention voulue à la gestion globale des risques et est certaine que grâce à ce processus, on pourra gérer effectivement les risques plutôt que de les passer sous silence.

37. En ce qui concerne les enquêtes, il faudrait préciser quelles questions devraient être suivies par le BSCI et quelles autres devraient faire l'objet d'enquêtes menées par des spécialistes d'autres services. Les affaires concernant des risques plus élevés pour l'Organisation devraient probablement être traitées par le BSCI, tandis que des affaires moins sensibles pourraient être confiées à d'autres services.

38. Pour que le BSCI remplisse efficacement ses fonctions, il est essentiel d'assurer la coordination voulue avec d'autres organes de contrôle et de coopérer sur la base de la confiance avec l'Administration. Chacun des trois organes de contrôle a son propre mandat et peut utilement faire bénéficier de sa propre perspective utile lors de l'examen d'un problème donné. La recommandation du Comité consultatif indépendant tendant à rassembler sur un seul support

l'œuvre collective des organes de contrôle est digne d'intérêt, car le contrôle par les États Membres s'en trouverait grandement facilité.

39. Enfin, s'il convient de saluer l'action menée par le BSCI pour évaluer l'incidence de son activité sur ses clients, le Bureau devrait redoubler d'efforts pour renforcer son efficacité. Saluant le rôle de la Secrétaire générale adjointe au Comité de gestion, les délégations de la Suisse et du Liechtenstein l'invitent à insister auprès des hauts fonctionnaires pour qu'ils s'emploient en priorité à donner suite aux recommandations qui n'ont pas été encore appliquées et à les tenir responsables de leur application. L'Administration devrait appuyer l'activité du BSCI en facilitant l'accès à toute information et à tout tiers, aux fins de l'accomplissement effectif du mandat du Bureau.

40. **M. Cabactulan** (Philippines) réaffirme qu'il est important de conserver une séparation entre les organes de contrôle internes et externes, afin qu'ils soient efficaces. Les organes de contrôle devraient toutefois maintenir leur relation de coopération tout en préservant leur rôle distinct.

41. La délégation philippine est satisfaite des progrès enregistrés dans le renforcement du fonctionnement du BSCI, en particulier grâce aux examens périodiques externes de la qualité. Ces examens permettent aux États Membres de prendre des décisions en meilleure connaissance de cause à propos des demandes et des propositions du Bureau.

42. Les efforts déployés par le BSCI pour établir un ordre de priorité parmi ses recommandations d'audit en se fondant sur les risques et pour faire ressortir les recommandations les plus critiques méritent d'être salués. Toutefois, la délégation philippine est préoccupée par les 25 recommandations critiques non encore appliquées, qui portent sur des problèmes tels que la fraude dans la passation des marchés et la délégation de pouvoirs.

43. M. Cabactulan est certain que le Bureau tiendra compte des recommandations formulées par le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit au sujet de la manière dont il pourrait améliorer son efficacité, notamment en élaborant un plan stratégique pleinement intégré à long terme, qui traitera des objectifs stratégiques relatifs aux risques et des initiatives de transformation les plus récentes du Secrétariat et en réalisant des enquêtes sur les clients.

44. Reprenant à son compte la recommandation du Comité consultatif indépendant, tendant à ce que le Comité de gestion détermine les causes de l'augmentation du nombre des recommandations auxquelles il n'a pas été donné suite et veille à ce que les directeurs de programme respectent les échéances fixées, l'intervenant dit que le Comité consultatif devrait continuer à suivre de près les efforts déployés par le BSCI et l'Administration pour mettre en place des méthodes de gestion globale des risques.

45. Enfin, la délégation philippine estime, à l'instar du Comité consultatif indépendant, que les organes de contrôle devraient envisager d'élaborer des fiches de synthèse résumant le travail de chacun des organes de contrôle, surtout lorsqu'ils ont légitimement examiné des questions analogues.

46. **M^{me} Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) se félicite des apports précieux du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et l'invite à continuer à fournir aux États Membres de franches évaluations de la performance du BSCI. La recommandation du Comité, tendant à ce que les organes de contrôle envisagent de collaborer à des examens portant sur le même sujet ou la même organisation, est digne d'intérêt car elle permettrait aux États Membres de disposer d'un tableau complet des questions étudiées et les aiderait à s'acquitter de leur devoir de contrôle.

47. L'activité du BSCI est essentielle au maintien de la durabilité et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies : l'accent mis sur l'emploi responsable des ressources, la lutte contre le gaspillage et la gestion favorise la transparence et le respect de principe de responsabilité à l'Organisation. La délégation des États-Unis félicite le BSCI d'enquêter énergiquement sur les affaires de fraude, de mettre en place des systèmes internes de gestion des risques, de lancer un projet pilote de publication des rapports d'audit interne et de pourvoir les postes vacants, bien que les vacances de postes continuent à poser problème.

48. La divulgation des rapports d'audit interne a eu des retombées positives sur la qualité des rapports et les plans d'action de l'Administration. Compte tenu du succès du projet pilote de divulgation des rapports d'audit interne, la délégation des États-Unis prie instamment l'Assemblée générale de demander que ces rapports soient systématiquement publiés. Elle se félicite également des initiatives entreprises par le

BSCI pour améliorer la qualité de ses rapports en recensant clairement et succinctement les risques essentiels, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité.

49. En dépit de ces réformes, il reste à résoudre des problèmes pour que le BSCI concrétise pleinement son potentiel d'organe de contrôle interne, fonctionnant en toute indépendance et relevant de l'Assemblée générale. S'il disposait de l'autonomie budgétaire, le BSCI pourrait remplir ses fonctions de contrôle sans que les organisations et des fonctionnaires qui font l'objet d'un contrôle puissent exercer une quelconque influence. La délégation des États-Unis attend donc avec intérêt l'examen, par le BSCI, de ses arrangements de financement, qui portera notamment sur leurs incidences sur son indépendance opérationnelle.

50. En dépit des initiatives remarquables prises ces dernières années pour renforcer la capacité d'enquête du Bureau, il reste à relever des défis, concernant par exemple la proposition tendant à lui confier la totalité des enquêtes. Le Bureau devrait s'employer essentiellement à enquêter en amont sur de graves affaires de fraude, de mauvaise gestion des ressources, de corruption et d'exploitation et d'abus sexuels. Il est essentiel de surmonter ces défis pour améliorer la crédibilité et l'efficacité de la fonction de contrôle du Bureau.

51. Enfin, **M^{me} Chalet** remercie le BSCI d'avoir pris au sérieux la question des recommandations critiques qui n'ont pas encore été appliquées et d'avoir invité le Comité de gestion et les hauts fonctionnaires à œuvrer à cette fin, ce qui a permis un accroissement notable du taux d'application de ses recommandations. Le BSCI devrait continuer à s'employer vigoureusement à appliquer toutes les recommandations dans les délais prescrits.

52. **M. Alemu** (Éthiopie), évoquant le paragraphe 36 du rapport du BSCI (A/69/308 (Part 1)) dit que, si sa délégation souscrit à l'évaluation des travaux de la Commission économique pour l'Afrique, les constatations sur l'influence que les travaux de recherche et d'analyse de la Commission auraient sur la formulation des politiques des États Membres peuvent être mal interprétées. Les gouvernements ont toute latitude de fonder ou non leurs politiques sur ces travaux de recherche et d'analyse. La Commission est un organisme d'importance capitale, grâce aux efforts de son Secrétaire exécutif et son activité est

grandement appréciée par le Gouvernement éthiopien et par d'autres organismes régionaux, dont l'Union africaine.

53. **M^{me} Lapointe** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne) dit que le BSCI s'emploie à appliquer les recommandations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et à tenir compte des préoccupations des États Membres, afin de renforcer le contrôle interne à l'Organisation. Répondant aux observations du représentant de l'Éthiopie, elle rappelle que le BSCI est conscient du rôle de premier plan joué par le Secrétaire exécutif de la CEA. Elle regrette que le libellé du paragraphe puisse donner à entendre que le travail de la CEA ne va pas dans la bonne voie, car tel n'est nullement le cas. Toutefois, la CEA aurait plus d'influence dans la région si elle disposait d'un mécanisme systématique pour suivre les incidences de son action sur la formulation des politiques. La CEA a certes une certaine influence sur les pays qu'elle cherche à aider, mais il lui reste à démontrer l'ampleur de cette influence. La Commission économique pour l'Afrique a souscrit à cette recommandation et met en place un système d'évaluation de son influence.

54. **M. Mihm** (Président du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit) dit que le Comité établit une liste de questions et d'organisations qui pourraient faire l'objet de notes de synthèse. Cette liste sera communiquée aux États Membres, une fois que sa version définitive aura été établie.

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (suite)

Normes comptables internationales pour le secteur public (A/69/155, A/69/367 et A/69/414)

55. **M. Guazo** (Directeur de la Division de la comptabilité), présentant le septième rapport d'étape du Secrétaire général sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (A/69/367) dit que le rapport décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre des normes IPSAS dans le système des Nations Unies du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014. Vingt et un des 24 organismes des Nations Unies ont bien effectué le passage aux normes IPSAS. Ces 21 organismes ont également établi des états financiers conformes à ces normes pour 2013. Ils mènent maintenant toute une série d'activités

postérieures à la mise en œuvre afin d'asseoir la mise en œuvre des normes IPSAS et d'en valoriser tous les avantages.

56. S'agissant de l'application des normes IPSAS au Secrétariat, après le lancement d'une comptabilité conforme à ces normes dans les opérations de maintien de la paix le 1^{er} juillet 2013, les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour ces opérations ont été achevés le 30 septembre 2014 et présentés au Comité des commissaires aux comptes ainsi qu'au Comité consultatif. La période considérée a été marquée par la réalisation d'étapes essentielles du projet IPSAS, notamment en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, dont la mise au point définitive des soldes d'ouverture et leur examen par le Comité des commissaires aux comptes ainsi que l'établissement d'états financiers à blanc au 21 décembre 2013.

57. S'agissant des préoccupations soulevées par le Comité consultatif lors de la session antérieure quant à l'absence d'un système commun d'enregistrement des données financières et aux risques associés aux ajustements temporaires aux systèmes existants, les états financiers à blanc ont validé l'emploi des arrangements transitoires, dont le nouveau grand livre parallèle pour la comptabilité tenue selon les normes IPSAS créé dans le Système intégré de gestion (SIG).

58. Un problème majeur constaté au cours du premier trimestre de 2014 résulte des retards dans la régularisation des rapprochements bancaires, des états de paie et des sommes à payer dans Umoja, ce qui constitue une menace pour le dispositif de contrôle d'IPSAS. On a résolu ce problème en réorganisant les ressources dans les missions et en déployant des spécialistes du Siège dans certaines missions; de plus, des améliorations techniques ont été apportées à Umoja et une formation pratique à l'utilisation d'Umoja a été renforcée dans les missions. Les progrès sont suivis de près et les retards ont été pratiquement comblés en ce qui concerne les états financiers.

59. S'agissant des autres opérations des Nations Unies, des soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2014 ont été présentés par les bureaux et sont actuellement vérifiés et consolidés; en outre, des états financiers ont été établis à blanc au 30 juin 2014. Des dispositions ont été prises pour que le Comité des commissaires aux comptes examine les soldes d'ouverture établis conformément aux normes IPSAS et les états

financiers établis à blanc pour le volume I des états financiers en octobre 2014. Le personnel du Siège continue à collaborer avec les équipes chargées de la mise en œuvre des normes IPSAS dans les bureaux extérieurs; tous les organismes produiront des états financiers conformes aux normes IPSAS d'ici le 31 mars 2015.

60. Les progrès réalisés sont imputables à la gestion rigoureuse du projet, des risques et du changement. Les tâches à accomplir aux fins de l'application des normes IPSAS ont été communiquées aux bureaux et missions et les progrès ont été suivis de près grâce à un mécanisme d'établissement de rapports mensuels. Le Comité directeur pour les normes IPSAS a continué à superviser le projet pendant la période considérée et s'est attaché à gérer les risques et les problèmes essentiels, dont les relations avec le déploiement d'Umoja et l'amélioration des systèmes existants. Le Comité de gestion et le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit ont continué à suivre et à contrôler attentivement le projet. S'agissant de la gestion du changement, les équipes IPSAS et Umoja ont organisé des ateliers conjoints sur la préparation des états financiers à l'intention du personnel des missions, de sorte que les missions puissent établir des rapports conformes aux normes IPSAS.

61. Puisque Umoja ne permet pas actuellement d'appuyer pleinement l'application des normes IPSAS, les états financiers conformes aux normes IPSAS concernant les opérations de maintien de la paix et les autres activités seront établis, pour la première année, à partir du Système intégré de gestion, le grand livre parallèle créé pour la comptabilité tenue selon les normes IPSAS servant de registre de référence. En raison des retards rencontrés au Siège des Nations Unies en matière de remplacement du SIG par Umoja, la stratégie a été modifiée; il est prévu que, pour un deuxième exercice, des états financiers conformes aux normes IPSAS seront établis à partir du SIG. À mesure que le déploiement d'Umoja se poursuivra, les équipes IPSAS et Umoja collaboreront pour qu'Umoja serve de base à l'établissement d'une comptabilité et d'états conformes aux normes IPSAS.

62. L'Assemblée générale a été invitée à prendre note du rapport, notamment de l'état d'avancement du plan de valorisation des avantages liés à IPSAS et du cadre proposé pour la mise en œuvre durable des normes IPSAS. Les cinq grandes catégories d'avantages ont été exposées plus en détail et présentées dans un plan de

valorisation des avantages avalisé par le Comité directeur pour les normes IPSAS. Les objectifs de ce plan étaient de définir les secteurs de valorisation et les principaux indicateurs de résultats associés et de définir les responsabilités s'agissant des principaux indicateurs de résultats, mesures et étapes. Ce plan sera soumis au Comité de gestion pour qu'il l'approuve et une formation sera dispensée aux hauts fonctionnaires avant son lancement.

63. La phase postérieure à la mise en œuvre des normes IPSAS concernera l'élaboration d'une stratégie relative à la durabilité de l'application de ces normes, fondée sur les enseignements de la phase de mise en œuvre et les données d'expérience d'autres organismes des Nations Unies. On a déjà recensé une importante activité relative à la durabilité, qui concerne la publication d'un état des contrôles internes, selon la recommandation du Comité des commissaires aux comptes. Des activités supplémentaires relatives à la durabilité concerneront le maintien du cadre réglementaire et des systèmes et modes de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre des normes IPSAS. Ces activités, qui constitueront le cadre du plan relatif à la durabilité de l'application des normes IPSAS qui sera élaboré en 2015 et mis en place en 2016, constitueront une lourde charge de travail pour l'équipe IPSAS, bien après la mise en œuvre des normes IPSAS en 2014 et 2015.

64. Les trois organisations qui devaient avoir adopté les normes IPSAS en 2014, à savoir l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ont établi dans les délais prescrits leurs premiers états financiers conformes aux normes IPSAS et franchi plusieurs étapes critiques, dont la préparation de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS et l'établissement d'états financiers à blanc conformes aux normes IPSAS.

65. Les organismes des Nations Unies continuent à collaborer dans le Groupe de travail des normes comptables pour partager les enseignements tirés de la mise en œuvre des normes IPSAS et les modes de fonctionnement propres à assurer leur durabilité. Le Groupe de travail a créé un groupe chargé des actifs pour traiter des problèmes postérieurs à la mise en œuvre des normes concernant les stocks et les immobilisations corporelles.

66. **M. O'Farrell** (Président du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes), présentant le quatrième rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (A/69/155) dit que toutes les entités du système des Nations Unies auront adopté les normes IPSAS d'ici la fin 2014. Les progrès accomplis témoignent de leur détermination et de leur dynamisme et représente une grande avancée dans la modernisation du système des Nations Unies. Une deuxième opinion non assortie de réserves a été émise sur les états financiers de toutes les entités qui appliquent les normes depuis 2012, tandis que celles qui les appliqueront à partir de 2014 ont considérablement progressé dans leurs préparatifs. Toutefois, seule la mesure dans laquelle les organismes se servent des nouvelles données pour améliorer de façon mesurable les opérations et exécuter de façon économique les activités prescrites permettra de déterminer si le projet IPSAS est une réussite. C'est dans ce domaine qu'il faut continuer à progresser et que le Comité concentrera ses futurs travaux d'audit concernant les entités.

67. En ce qui concerne la valorisation des avantages dans les entités qui ont appliqué les normes IPSAS en 2012 et à l'Organisation des Nations Unies, M. O'Farrell constate qu'elles ont toutes progressé dans l'élaboration et l'application des plans de valorisation des avantages. Si l'on ne dispose pas encore de données aux fins de l'établissement de rapports, le Comité consultatif encourage la saisie des avantages quantitatifs et qualitatifs. Il est manifeste que l'application des normes IPSAS a permis d'améliorer la gestion financière et le Comité des commissaires aux comptes constate des améliorations des procédures de clôture mensuelles et annuelles des comptes ainsi que du suivi des méthodes et contrôles financiers.

68. À des degrés divers, les entités ont toutes utilisé les nouveaux éléments d'information liés à l'application des normes IPSAS pour accroître la fréquence et la qualité de l'information financière communiquée à leur administration, qui concerne notamment les principaux indicateurs de résultats, les ratios financiers et le suivi des soldes des principaux comptes – créances et dettes, par exemple – afin de mieux gérer les contributions annoncées par les donateurs. Au cours de la prochaine étape, toutes les

entités utiliseront les nouvelles données pour renforcer la prise de décisions et le contrôle des opérations par la hiérarchie; le Comité des commissaires aux comptes recherchera des exemples probants lors de ses futures vérifications.

69. La nouvelle information financière ne semble guère être utilisée en dehors des services financiers pour améliorer les modes de fonctionnement et les opérations et exécuter les activités prescrites de manière plus économique. On néanmois citer en exemple l'examen stratégique des biens immobiliers conduit par l'ONU, qui s'est fondé sur de nouvelles données sur les actifs établies selon les normes IPSAS pour proposer un mode plus rationnel de planification et d'établissement des priorités concernant les projets d'entretien de biens immobiliers.

70. Les progrès ont été inégaux en ce qui concerne la transformation du rôle joué par les fonctionnaires des services financiers dans les entités des Nations Unies; il est pourtant de plus en plus nécessaire que ces fonctionnaires soient à la pointe de l'amélioration de la gestion financière dans l'ensemble des organisations, aident les gestionnaires à se familiariser avec la notion de coût et favorisent l'exécution plus rentable des activités prescrites. Il faudra pour cela améliorer les compétences de gestion financière dans toute l'Organisation; certaines entités ont pris conscience de ce fait et agi en conséquence.

71. L'administration, sur le plan local et au Siège, ainsi que les fonctionnaires de rang supérieur ont la ferme volonté d'appliquer les normes IPSAS à l'Organisation des Nations Unies et dans les opérations de maintien de la paix; toutefois, la complexité de cette tâche et les dispositions transitoires de mise en œuvre, qui nécessitent d'employer de multiples systèmes anciens tout en mettant en œuvre Umoja, posent problème et accroissent le risque d'introduire des erreurs.

72. Si des progrès notables ont été réalisés dans l'établissement de soldes d'ouverture matériellement exacts pour les missions de maintien de la paix, ceux-ci ont été arrêtés avec quatre mois de retard. Le Comité des commissaires aux comptes n'a pas pu donner l'assurance que les opérations et soldes de l'année avaient été correctement traités, comptabilisés et inscrits dans les livres. Le Comité des commissaires aux comptes a également constaté que des pressions supplémentaires étaient imputables à l'établissement

tardif des états financiers à blanc et aux retards dans le choix d'une méthode d'estimation de la valeur des immobilisations des opérations de maintien de la paix. L'Administration est consciente de ces problèmes et s'emploie à les résoudre.

73. D'importants problèmes, non encore résolus, concernant les transactions financières sont apparus suite à la mise en œuvre d'Umoja dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Au cours de l'exercice 2013/14, il subsistait, en ce qui concerne les comptes bancaires, les sommes à payer et les états de paie, de nombreuses opérations en cours n'ayant pas fait l'objet d'un rapprochement, ce qui risquait de compromettre l'intégrité de la comptabilité et des documents comptables des opérations de maintien de la paix et pouvait également signifier que des mesures essentielles de contrôle interne n'avaient pas fonctionné pendant tout ou partie de l'exercice. Le Comité achèvera d'examiner cette question dans le cadre de son prochain audit des opérations de maintien de la paix pour l'exercice s'achevant le 30 juin 2014.

74. Le Comité n'est pas encore en mesure de donner des assurances concernant le dispositif de contrôle de l'ensemble de la procédure de consolidation des états financiers dans tout l'ensemble particulièrement complexe du système mis en place par l'ONU pour produire des états financiers conformes aux normes IPSAS, étant donné que ce dispositif n'a été ni mis au point ni à l'essai. Il est indispensable que le dispositif de contrôle soit achevé et mis à l'essai avant le troisième trimestre de 2014.

75. Les 12 entités qui doivent appliquer les normes IPSAS à compter de 2014 ont considérablement progressé dans le règlement des problèmes constatés par le Comité dans son deuxième rapport (A/67/168). Même s'il n'existe aucune garantie, elles ont toutes les raisons de croire qu'elles produiront des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'exercice qui s'achèvera le 31 décembre 2014.

76. Le quatrième rapport sera le dernier du Comité sur l'application des normes IPSAS. Puisque toutes les entités des Nations Unies auront appliqué les normes IPSAS d'ici la fin 2014, le débat devrait, selon le Comité, porter notamment sur l'exécution plus rationnelle des mandats par les entités appliquant les normes IPSAS, entre autres instruments de gestion. Si des problèmes majeurs venaient à surgir, ils seraient exposés en détail dans le rapport du Comité sur l'entité

en question. Cette proposition n'entraînera pas d'incidences financières, puisque que le Comité n'a pas demandé d'honoraires pour l'établissement des rapports sur les progrès dans l'application des normes IPSAS. Il continuera à appuyer l'Administration dans sa mission essentielle, assurer la mise en œuvre des normes IPSAS, en valoriser les avantages et faire rapport à ce sujet.

77. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le point à l'examen (A/69/414) dit que le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis dans la mise en application des normes IPSAS dans l'ensemble du système des Nations Unies et plus particulièrement au Secrétariat de l'ONU, malgré les retards qui ont freiné l'avancement du projet dans les premières phases. Il se félicite également de ce que plusieurs objectifs intermédiaires importants aient été atteints dans les opérations de maintien de la paix, essentiellement l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS relatifs aux opérations de maintien de la paix le 30 septembre 2014. Quant aux autres opérations des Nations Unies, le Comité consultatif est certain qu'elles seront en mesure de présenter des états financiers pour 2014 établis conformément aux normes IPSAS d'ici le 31 mars 2015. De plus, les dépenses relatives au projet sont restées dans la limite du budget indicatif, 27 millions de dollars.

78. S'agissant de la gestion des risques, le Comité consultatif est préoccupé par les retards qui continuent de s'accumuler dans la mise en service d'Umoja et du risque qu'ils font peser sur la valorisation des avantages escomptés de l'application des normes IPSAS. Il compte que le plan de valorisation des avantages sera mis au point et appliqué dans les meilleurs délais et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de suivre la valorisation des avantages de l'application des normes IPSAS dans l'ensemble du Secrétariat et de faire rapport à ce sujet.

79. Enfin, le Comité consultatif a constaté avec satisfaction que 21 des 24 organismes des Nations Unies ont appliqué les normes IPSAS avec succès et que leurs états financiers de 2013 ont été certifiés sans réserves par le Comité des commissaires aux comptes. Il escompte que ces entités poursuivront leur collaboration à l'échelle du système afin d'assurer le

respect des normes IPSAS, une fois qu'elles auront été mises en application dans l'ensemble du système.

80. **M^{me} Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe se félicite de ce que 21 des 24 entités ont appliqué les normes IPSAS et escompte recevoir des données actualisées sur les progrès réalisés par les entités restantes, à savoir le Secrétariat, la FAO et l'OMC. Il est manifeste que l'application des normes IPSAS a permis d'améliorer le processus de gestion financière dans les entités et le Groupe s'attend à d'autres améliorations.

81. Puisque les retards dans la mise en œuvre d'Umoja ont eu des incidences sur l'application des normes IPSAS, les équipes Umoja et IPSAS devraient continuer à collaborer pour assurer la valorisation des avantages escomptés de l'application des normes IPSAS. Ces équipes devraient également continuer à coopérer avec le Comité des commissaires aux comptes; le Groupe escompte recevoir des précisions à ce sujet.

82. Le Groupe se félicite de la publication de principes directeurs concernant l'application des normes IPSAS, qui constituent un guide plus détaillé sur l'application des normes au Secrétariat. Il est certain que ce document sera actualisé et estime, comme le Comité consultatif, que le Secrétaire général devrait veiller à ce que le manuel soit achevé et distribué dans les meilleurs délais.

83. La formation et les séminaires relatifs à l'application des normes IPSAS organisés à l'intention des principales parties prenantes, dont le personnel, les États Membres et le Comité consultatif sont utiles. À cet égard, le Groupe demande que les pratiques optimales et les enseignements soient diffusés aux utilisateurs finaux d'Umoja à l'occasion de stages de formation.

84. Enfin, le Groupe insiste sur le fait que les dépenses et les avantages du projet devraient continuer à être suivis et consignés tout au long de la mise en œuvre des normes IPSAS et escompte recevoir de nouvelles données à ce propos.

85. **M^{me} Power** (Observatrice de l'Union européenne), parlant au nom de l'Albanie, du Monténégro, de la Serbie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du

processus de stabilisation et d'association ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie et de l'Ukraine, se félicite des progrès réalisés dans l'application des normes IPSAS, qui constitue une étape majeure dans la modernisation du système des Nations Unies. Il n'en reste pas moins que l'application des normes IPSAS n'est pas un objectif en soi. Elle doit permettre d'obtenir des renseignements financiers nouveaux et plus précis. L'Union européenne est préoccupée par le fait que les nouvelles données financières ne sont pas encore suffisamment utilisées en dehors des services financiers pour améliorer les modes de fonctionnement, les activités et, ce qui est crucial, exécuter les mandats de manière plus économique. Les entités des Nations Unies doivent donc relever un défi, employer les données financières récemment disponibles afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité, la transparence, le contrôle et la viabilité financière, prendre des décisions plus rationnelles et fournir des services vitaux à meilleur prix. Ceci revêt une importance accrue compte tenu des restrictions budgétaires et économiques et des risques financiers accrus que connaissent les entités des Nations Unies.

86. Saluant la collaboration accrue entre les équipes IPSAS et Umoja, dont l'harmonisation de leurs états respectifs relatifs aux risques et l'organisation d'ateliers conjoints, l'Union européenne escompte qu'on lui communiquera davantage de renseignements sur les incidences positives que les initiatives de transformation des modes de fonctionnement ont sur les méthodes de travail. Elle n'en reste pas moins préoccupée par les incidences éventuelles des retards dans la mise en œuvre d'Umoja, en conséquence desquels le calendrier de déploiement ne correspondrait pas au calendrier d'établissement des rapports conformes aux normes IPSAS.

87. L'Union européenne salue l'approche systématique de l'information adoptée par l'équipe IPSAS, sur la base d'une analyse détaillée des besoins de formation et se félicite les efforts déployés pour étendre la formation au plus grand nombre de personnes dans l'Organisation, notamment au moyen d'un télé-enseignement et de cours dispensés par des formateurs.

88. S'il convient de se féliciter de la publication des principes directeurs concernant l'application des normes IPSAS, qui visent à assurer l'application cohérente des normes et à contribuer à la valorisation

de leurs avantages, il est essentiel que tous les documents pertinents soient établis dans les meilleurs délais et tenus à jour. L'Union européenne estime, à l'instar du Comité des commissaires aux comptes, que toutes les entités appliquant les normes IPSAS doivent, sur la base des plans de valorisation des avantages et d'autres améliorations déjà en cours, examiner comment mettre à profit les nouvelles données obtenues grâce à l'application des normes pour améliorer une planification à plus long terme et plus stratégique. Enfin, l'application des normes IPSAS devrait être réalisée au moyen des ressources disponibles au Siège et dans les bureaux extérieurs.

La séance est levée à 12 h 5.